

DATE : 08/08/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021_78

TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS LES 9 ET 10 AOUT

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Janssen et Moderna à partir du 9 août.

Ce document s'articule en six parties :

- I) RAPPELS SUR L'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES
- II) INFORMATION CONCERNANT L'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES A LA MEDECINE DU TRAVAIL LES 16 ET 17 AOUT
- III) PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- IV) OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES LES 9 ET 10 AOUT
- V) MODALITES DE COMMANDES DU VACCIN MODERNA
- VI) FERMETURE DU PORTAIL DE COMMANDES POUR LE VACCIN JANSSEN

I. RAPPELS SUR L'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES

Nous vous rappelons que durant la période estivale, le **portail de télé-déclaration est ouvert du lundi au mardi 12h**. Il n'est pas possible de commander passé 12h le mardi, comme cela a été précisé dans le [DGS Urgent 67 du 12 juillet 2021](#).

II. INFORMATION CONCERNANT L'OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES A LA MEDECINE DU TRAVAIL LES 16 ET 17 AOUT

Afin d'accélérer la campagne de vaccination à l'approche de la rentrée et de donner une meilleure visibilité aux médecins du travail, les commandes **en vaccin Moderna seront ouvertes à la médecine du travail les 16 et 17 août prochains**.

Les flacons commandés par les médecins du travail les 16 et 17 août **seront livrés entre le vendredi 27 et le mardi 31 août à leur officine de référence**. Un email de confirmation de commande sera envoyé le vendredi 20 août ; les rendez-vous de vaccination peuvent être planifiés à compter de la réception de cet email et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison des vaccins.

Les quantités de flacons disponibles vous seront communiquées dans le DGS Urgent relatif à l'ouverture du portail de commandes des 16 et 17 août. L'ensemble des modalités de commande, de livraison, transport et administration du vaccin Moderna pour la médecine du travail est présenté dans [le DGS Urgent n°60](#).

III. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Vaccins Moderna commandés les 26 et 27 juillet

Dates de livraison en officine pour le vaccin Moderna :

Tous les flacons de 1ères doses commandés les 26 et 27 juillet qui n'auraient pas été livrés cette semaine seront livrés entre le vendredi 13 et le mardi 17 août.

Vaccins commandés les 2 et 3 août

Dates de livraison en officine pour le vaccin Janssen : Les flacons de vaccins Janssen commandés les 2 et 3 août **seront livrés entre le 19 et le 27 août**. Ce report est dû à un retard d'approvisionnement par le laboratoire Johnson & Johnson. La date de livraison effective vous sera précisée dans le DGS-Urgent relatif à l'ouverture du portail de commandes les 16 et 17 août, à paraître la semaine prochaine.

Dates de livraison en officine pour le vaccin Moderna :

- **Les flacons de 2^{èmes} doses** commandés les 2 et 3 août seront livrés en intégralité entre le vendredi 13 et le mardi 17 août.
- **Tous les flacons de 1ères doses** commandés les 2 et 3 août seront livrés entre le vendredi 20 et le mardi 24 août.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Janssen et Moderna a été envoyé le **vendredi 6 août** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins et aux sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

IV. OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES LES 9 ET 10 AOÛT

Le [portail de télé-déclaration](#) ouvrira **du lundi 9 août au mardi 10 août à 12h** pour la commande des pharmaciens, médecins, IDE et sages-femmes en vaccins **Moderna pour des 2^{èmes} doses**.

Le portail de commandes de vaccins AstraZeneca restera fermé cette semaine ; **le portail de commandes en vaccin Janssen sera également fermé cette semaine**, en raison de l'incertitude liée à l'approvisionnement en flacons du laboratoire.

Pour rappel, les médecins et les sages-femmes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#). Les infirmiers sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Les rendez-vous de vaccination peuvent être planifiés **à compter de la réception de l'email de confirmation de livraison, et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison.**

V. MODALITES DE COMMANDES DU VACCIN MODERNA

Volumes ouverts à la commande : les commandes en vaccins Moderna sont **ouvertes pour les 2èmes doses uniquement.**

| Effecteurs | Médecins | Pharmaciens | Infirmiers | Sages-femmes |
|--|----------|------------------|------------|--------------|
| Nombre de flacons ouverts à la commande <u>pour des 2èmes doses</u> | 1 flacon | 2 flacons | 1 flacon | 1 flacon |

Dates de livraison en officine : les flacons commandés les 9 et 10 août seront livrés **entre le vendredi 20 et le mardi 24 août.**

VI. FERMETURE DU PORTAIL DE COMMANDES POUR LE VACCIN JANSSEN

Dans l'attente de la confirmation du laboratoire Johnson & Johnson des prochaines dates d'approvisionnement en vaccins Janssen, et en raison de l'incertitude que ce manque de visibilité fait peser sur notre chaîne de livraison, **le portail de commandes pour Janssen sera fermé lors de la session des 9 et 10 août.**

Cette mesure est **exceptionnelle** et n'est pas amenée à se répéter lors des prochaines sessions de commandes.

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Si un flacon de vaccin (Janssen ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination.

Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Bernard CELLI
Responsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur général de la Santé